

La Direction Générale des NMPP et le SGLCE se sont rencontrés ce jour afin de relancer les négociations sur le maintien d'un Centre national de traitement des publications et des ARM et de suspendre les mouvements sociaux qui interviennent depuis plusieurs semaines.

Les parties conviennent d'étudier toutes les possibilités qu'offre la filière des publications y compris l'examen d'un Centre de Transit Publications.

Concernant le Centre national de traitement des publications, les parties décident d'ouvrir très rapidement des négociations sur :

- la charge de travail (palettes, paquets, appoints, réassorts, titres import et export) et ce concernant les titres distribués par les NMPP
- l'organisation du travail
- les effectifs
- la localisation

Ce centre constituera un établissement à part entière avec ses institutions représentatives du personnel. La charge de travail sera la plus forte possible afin de remplir les séances de travail et d'inscrire ce site dans la durée.

Pour le groupage des quotidiens en province réalisé dans les ARM

- maintien de l'activité dans les zones actuelles de Vitrolles et Nancy, dans le cadre d'une nouvelle organisation à négocier
- pour les trois autres sites, analyse des situations au cas par cas afin de rechercher de nouveaux lieux et de nouvelles organisations pour chacune des zones concernées, si possible en synergie avec le groupe NMPP.

L'ensemble des dispositions négociées devra permettre de tendre à un équilibre économique recherché par le plan « Défi 2010 ».

Les parties conviennent que ces négociations interviendront avec les partenaires sociaux concernés dans des délais compatibles avec le calendrier prévu pour la procédure d'information consultation concernant le livre 3 qui débutera en septembre.

le 20 Juin 2008

